

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>er</sup> AVRIL 2025

---

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du CCAS, Magali LOISEAU.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST, Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 12

Nombre administrateurs votants : 12

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

### **N°01 : CCAS ET CUISINE CENTRALE : APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024** (Rapporteur : Christophe HOGARD)

Le compte financier unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques),

- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Les CFU de l'exercice 2024 pour le CCAS et la cuisine centrale sont présentés au Conseil d'Administration. Les résultats du budget principal du CCAS et du budget annexe de la cuisine centrale sont repris dans les balances ci-dessous en conformité avec les comptes du Receveur Municipal.

*En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retirera de la salle au moment du vote. La séance se poursuivra et le Conseil d'Administration élira son Président pour procéder au vote.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.5211-1, L.2121-14 et L.2121-31,

Vu la note de présentation annexée à la présente délibération,

Après avoir pris connaissance des comptes financiers uniques, Monsieur le Président du CCAS se retire de la salle au moment du vote,

En son absence, la séance se poursuit sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS qui propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver les Comptes Financiers Uniques 2024 du CCAS et de la cuisine centrale comme suit :

#### **Budget principal CCAS**

Budget principal CCAS Résultats	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total des sections	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget Principal :</b>						
Prévu	2 029 303,74	2 029 303,74	2 806 903,53	2 806 903,53	4 836 207,27	4 836 207,27
Réalisé	1 154 602,33	1 893 697,45	1 056 466,07	1 188 432,48	2 211 068,40	3 082 129,93
<b>Résultats</b>	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>
Résultats de l'exercice	0,00	739 095,12	0,00	131 966,41	0,00	871 061,53
Résultats constatés au CA 2023	0,00	167 600,74	679 912,04		512 311,30	
Résultat de clôture 2024	0,00	906 695,86	547 945,63			358 750,23

**Budget annexe cuisine centrale**

Budget annexe cuisine centrale Résultats	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total des sections	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget Principal :</b>						
Prévu	2 084 565,80	2 084 565,80	160 005,42	160 005,42	2 244 571,22	2 244 571,22
Réalisé	2 009 591,99	2 091 551,64	118 546,42	127 408,66	2 128 138,41	2 218 960,30
<i>Résultats</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>
Résultats de l'exercice	0,00	81 959,65	0,00	8 862,24	0,00	90 821,89
Résultats constatés au CA 2023	0,00	13 112,28	31 230,04			-18 117,76
Résultat de clôture 2024		95 071,93	22 367,80			-18 117,76

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 18/04/25  
Publié électroniquement le : 18/04/25

Pour copie conforme,

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.

**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

*Marietta Boonefaes*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>er</sup> AVRIL 2025

---

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST, Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 13

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

### N°02 : CCAS ET CUISINE CENTRALE : PROPOSITIONS D'AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2024 (Rapporteur : Christophe HOGARD)

Suite à l'approbation des comptes financiers uniques 2024, Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir déterminer les résultats à affecter aux budgets primitifs du CCAS principal et de la Cuisine centrale de l'exercice 2025 comme indiqué dans les tableaux ci-dessous.

**Budget principal CCAS****Détermination de l'affectation des résultats en section d'investissement**

<b>Budget</b>	<b>Principal</b>
<b>Soldes de la section d'investissement</b>	
<b>*A /résultat d'investissement 2024 - compte 001</b>	<b>-547 945,63</b>
<b>* Restes à réaliser</b>	
- Dépenses	903 710,94
- Recettes	776 000,00
<b>- B/Solde des restes à réaliser</b>	<b>-127 710,94</b>
<b>A+B</b>	<b>-675 656,57</b>
<b>* besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>675 656,57</b>
<b>Soldes de la section de fonctionnement</b>	
<b>* résultat de fonctionnement 2024</b>	<b>906 695,86</b>
<b>* somme à affecter en section d'investissement - compte 1068</b>	<b>675 656,57</b>
<b>* résultat de fonctionnement reporté - compte 002</b>	<b>231 039,29</b>

**Budget annexe cuisine centrale****Détermination de l'affectation des résultats en section d'investissement**

<b>Budget</b>	<b>Principal</b>
<b>Soldes de la section d'investissement</b>	
<b>*A /résultat d'investissement 2024 - compte 001</b>	<b>-22 367,80</b>
<b>* Restes à réaliser</b>	
- Dépenses	5 360,49
- Recettes	
<b>- B/Solde des restes à réaliser</b>	<b>-5 360,49</b>
<b>A+B</b>	<b>-27 728,29</b>
<b>* besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>27 728,29</b>
<b>Soldes de la section de fonctionnement</b>	
<b>* résultat de fonctionnement 2024</b>	<b>95 071,93</b>
<b>* somme à affecter en section d'investissement - compte 1068</b>	<b>27 728,29</b>
<b>* résultat de fonctionnement reporté - compte 002</b>	<b>67 343,64</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2311-5,

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir affecter les résultats de l'exercice 2024 du CCAS et de la cuisine centrale comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 08/04/28  
Publié électroniquement le : 08/04/28

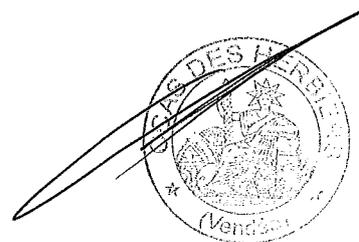
Pour copie conforme,

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.

**Christophe HOGARD,**  
Président du CCAS.



Handwritten signature of Marietta Boonefaes, consisting of a stylized 'M' followed by the name 'Boonefaes' in cursive, underlined.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

---

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST, Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 13

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

**N°03 : CCAS ET CUISINE CENTRALE : BUDGETS PRIMITIFS 2025** (Rapporteur : Christophe HOGARD)

Monsieur le Président du CCAS expose aux membres du Conseil d'administration la proposition de budget principal primitif 2025, pour le CCAS principal, qui se compose comme suit :

➤ **BUDGET CCAS PRINCIPAL**

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 2 237 144.08 euros
- Recettes : 2 237 144.08 euros

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 2 835 738.31 euros
- Recettes : 2 835 738.31 euros

- Recettes : 2 835 738.31 euros

Monsieur le Président du CCAS expose aux membres du Conseil d'administration la proposition de budget annexe primitif 2025, pour la cuisine centrale, qui se compose comme suit :

➤ **BUDGET CCAS CUISINE CENTRALE**

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 2 197 705.91 euros
- Recettes : 2 197 705.91 euros

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 239 662.20 euros
- Recettes : 239 662.20 euros

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,  
Vu le débat d'orientation budgétaire organisé le 27 février 2025,  
Vu la note de présentation annexée à la présente délibération,

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir adopter le budget principal primitif 2025 pour le CCAS principal et le budget annexe primitif 2025 pour la cuisine centrale tels que présentés en annexe.

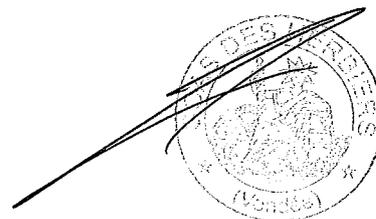
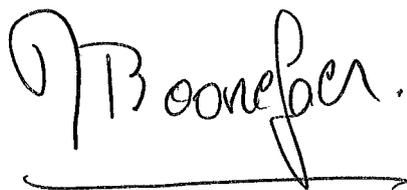
Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition

Transmis en Préfecture le : 08/04/25  
Publié électroniquement le : 08/04/25

Pour copie conforme,

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.

**Christophe HOGARD,**  
Président du CCAS.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

---

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST, Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 13

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

### N°04 : SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL - ANNEE 2025

(Rapporteur : Magali LOISEAU)

Le CCAS, dans le cadre de sa politique d'appui aux associations apportant des aides ou des soutiens individuels aux personnes en difficulté, a décidé de subventionner celles-ci pour l'exercice de leurs missions. En conséquence, le soutien du CCAS s'adresse prioritairement aux associations ne bénéficiant pas, ou de manière limitée, des autres aides publiques. A ce titre n'entrent pas dans ce champ les structures financées par des prix de journée ou facturant leurs prestations. Toutefois, pour ces dernières, le CCAS peut décider d'apporter son concours pour des actions de solidarité organisées complémentaires aux activités régulières de ces associations.

Après analyse des dossiers déposés par diverses associations, un tableau récapitulatif des demandes est présenté aux membres du Conseil d'administration :

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir accorder les subventions proposées ci-dessous :

	Subventions versées en 2024	Subventions proposées pour 2025
<b>JALMALV – antenne locale</b>	250 €	250 €
<b>ALMA Vendée</b>	100 €	100 €
<b>Addiction Alcool Vie Libre</b>	110 €	110 €
<b>Les amis de la santé de Vendée</b>	110 €	110 €
<b>Entraid 'addict 85</b>	110 €	110 €
<b>FAVEC 85 (association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins)</b>	0 €	0 €
<b>Fédération des Malades et Handicapés</b>	0 €	0 €
<b>Solidarité Paysans 85</b>	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>680 €</b>	<b>680 €</b>

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

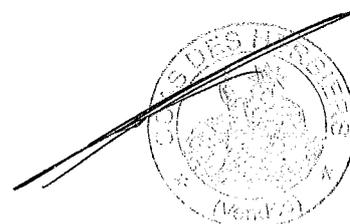
Transmis en Préfecture le : 07/04/25  
Publié électroniquement le : 08/04/25

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

**Christophe HOGARD,**  
Président du CCAS.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>er</sup> AVRIL 2025

---

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST, Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16  
Nombre administrateurs présents : 13  
Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

**N°05 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS** (Rapporteur : Magali LOISEAU)

- **Création ou modification du tableau des emplois permanents**

Compte-tenu du départ d'une directrice de l'un des EHPAD du CCAS, d'une mobilité interne et de recrutement en cours dans les EHPAD il y a eu lieu de modifier le tableau des effectifs de la Résidence Fontaine du Jeu.

**Pôle soins**

<b>Création de poste</b>	<b>Suppression de poste</b>	<b>Motivation</b>
<p>1 emploi d'infirmier en soins généraux ou d'infirmier en soins généraux hors classe ou d'infirmier de classe normale (ou supérieure) à temps complet</p> <p>1 emploi d'infirmier en soins généraux ou d'infirmier en soins généraux hors classe ou d'infirmier de classe normale (ou supérieure) à temps non complet 60% (21 heures hebdomadaires)</p> <p>1 emploi d'attaché, rédacteur, ergothérapeute, d'infirmier en soins généraux ou d'infirmier en soins généraux hors classe ou d'infirmier de classe normale (ou supérieure) ou à temps non complet 50% (17 heures 30 hebdomadaires)</p>	<p>1 emploi d'infirmier en soins généraux hors classe à temps complet</p>	<p>Ouverture du poste à plusieurs cadres d'emplois, compte-tenu d'un recrutement en cours pour le poste d'infirmière coordinatrice</p> <p>Création d'un emploi en prévision de la mise en place d'une gestion coordonnée des équipes IDE sur les 3 EHPAD (infirmière référente)</p> <p>Création d'un emploi de responsable qualité et gestion des risques en EHPAD</p> <p><b>Mise en œuvre : 1<sup>er</sup> mai 2025</b></p>

<b>EHPAD ALCF</b>		
<b>Création de poste</b>	<b>Suppression de poste</b>	<b>Motivation</b>
<b><u>EHPAD ALCF</u></b>  1 emploi d'infirmier en soins généraux (ou d'infirmier en soins généraux hors classe) ou d'attaché à temps complet	<b><u>EHPAD ALCF</u></b>  1 poste d'attaché à temps complet	Ouverture du poste à plusieurs cadres d'emplois, compte-tenu du recrutement de directrice de l'EHPAD ALCF  <b>Mise en œuvre : 1<sup>er</sup> mai 2025</b>
<b>EHPAD Les Chênes</b>		
<b>Création de poste</b>	<b>Suppression de poste</b>	<b>Motivation</b>
1 emploi d'agent social ou d'agent social principal de 2 <sup>ème</sup> ou 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1 poste d'agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Ouverture du poste à plusieurs cadres d'emplois, compte-tenu du recrutement d'un ASH sur l'EHPAD  <b>Mise en œuvre : 1<sup>er</sup> avril 2025</b>

<b>EHPAD Les Genêts en fleurs</b>		
<b>Création de poste</b>	<b>Suppression de poste</b>	<b>Motivation</b>
1 emploi d'agent social ou d'aide-soignant de classe normale ou d'auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1 poste d'aide-soignant de classe normale à temps complet	Ouverture du poste à plusieurs cadres d'emplois, compte-tenu du recrutement d'un aide-soignant sur l'EHPAD  <b>Mise en œuvre : 1<sup>er</sup> avril 2025</b>

Si aucune candidature de fonctionnaire n'était retenue pour l'ensemble des emplois mentionnés ci-dessus, ils pourraient être pourvus par des agents contractuels en application des dispositions des articles L332-8 à L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Dans une telle hypothèse, la rémunération de la personne retenue serait calculée, en tenant compte de ses compétences, de son niveau de formation et de son expérience professionnelle, dans la limite de celle afférente au grade du poste ainsi créé.

Sous-total CREATIONS (en ETP)	Sous-total SUPPRESSIONS (en ETP)	TOTAL ETP
5,1	4	+ 1,1

- **Création ou modification du tableau des emplois non permanents**

### **Conseiller numérique**

Lors du conseil d'administration du 8 avril 2021 (délibération n°10), un poste de conseiller numérique a été créé pour une période de trois ans maximum.

Cet emploi a été renouvelé pour un an ; lors du conseil du 9 juillet 2024.

Les missions du conseiller numérique ont été développées autour des axes ci-dessous, pour le CCAS des Herbiers mais aussi pour le CIAS du Pays des Herbiers :

L'aide et l'assistance aux usagers du service social du CCAS et aux résidents des 3 EHPAD pour découvrir et maîtriser les outils et l'environnement numérique, et notamment :

- prise en main et utilisation d'un équipement ( ordinateur, tablette, smartphone)
- échange avec les proches et la famille ( messagerie, réseaux sociaux )
- utilisation des plateformes de l'environnement numérique ( recherche d'emploi, achats et paiements en ligne, démarches administratives)
- découverte des espaces numériques locaux ( activités associatives, sociales , culturelles, offres de soins..)
- apprentissage des « bons usages » (sécuriser ses connexions, protéger ses données, vérifier l'information)

Contre toute attente, le CCAS des Herbiers a finalement obtenu un nouveau financement en juillet 2024 pour ce poste, sur trois nouvelles années, à hauteur de 42 500€, aussi il souhaite maintenir cette offre de service aux usagers du territoire du Pays des Herbiers jusqu'à la limite possible pour ce type de contrat.

Aussi il est proposé aux membres du Conseil d'administration de valider le renouvellement du poste de conseiller numérique, pour une nouvelle période de deux ans et jusqu'au **27 juin 2027**.

CCAS		
Création de poste	Suppression de poste	Motivation
Conseiller numérique : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet		Renouvellement du contrat sur le fondement de l'article L 332-24 du CGFP.

Sous-total CREATIONS (en ETP)	Sous-total SUPPRESSIONS (en ETP)
1	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et ses articles L.332-1 et suivants relatifs aux recrutements contractuels sur emploi permanent et notamment les articles L.332-23 et suivants relatifs aux besoins temporaires,

Vu la délibération relative aux effectifs n°2 du 27 février 2025,

Vu le tableau des emplois permanents ci-joint,

Vu le budget principal du CCAS et le budget annexe de la Résidence de la Fontaine du Jeu,

Monsieur le Président du CCAS demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- valider le tableau des effectifs permanents modifié,
- valider la création de l'emploi non permanent,
- décider d'imputer les dépenses correspondantes sur les budgets correspondants.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

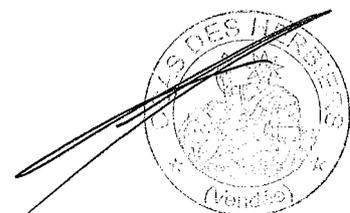
Transmis en Préfecture le : 07/04/25  
Publié électroniquement le : 08/04/25

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

**Christophe HOGARD,**  
Président du CCAS.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>er</sup> AVRIL 2025

---

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD,

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST, Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16  
Nombre administrateurs présents : 13  
Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

**N°06 : MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL – ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE SIGNATURE** (Rapporteur : Odile PINEAU)

Dans le cadre de leurs missions respectives, les communes des Herbiers, de Mouchamps, de Saint Paul en Pareds, la Communauté de communes du Pays des Herbiers, le Centre Communal d'Action Sociale des Herbiers et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers, procèdent à l'achat d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour leurs agents. Les marchés en cours, conclus dans le cadre du précédent groupement de commandes, arrivent à terme le 31 juillet 2025.

Aussi, dans un souci de rationalisation et d'optimisation des coûts, pour ce type de dépenses, il est proposé de renouveler la constitution d'un groupement de commandes avec les membres suivants :

- la Commune des Herbiers,
- la Commune de Mouchamps,
- la Commune de Saint Paul en Pareds,

- la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,
- le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des Herbiers,
- le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers.

Pour ce faire, il convient de conclure un groupement de commandes. La convention constitutive du groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes du Pays des Herbiers et que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera une Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative. Le coordonnateur sera chargé, à ce titre, de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du Code de la Commande Publique, de désigner les titulaires retenus et de notifier les marchés pour chaque adhérent. Chaque membre du groupement signera et exécutera lui-même ses marchés, pour la part lui revenant.

Compte tenu de l'estimation globale du marché pour l'ensemble du groupement supérieure à 221 000 € HT, et afin de pérenniser cette démarche, il est proposé de lancer, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, un marché faisant l'objet de huit lots sous forme d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande dont les montants minimums et maximums annuels par collectivité sont les suivants :

Lot	Les Herbiers		Mouchamps		St Paul en Pareds		CCPH		CCAS des Herbiers		CIAS		Ensemble du groupement	
	Minimum annuel, € HT	Maximum annuel, € HT	Minimum annuel, € HT	Maximum annuel, € HT	Minimum annuel, € HT	Maximum annuel, € HT	Minimum annuel, € HT	Maximum annuel, € HT	Minimum annuel, € HT	Maximum annuel, € HT	Minimum annuel, € HT	Maximum annuel, € HT	Minimum annuel, € HT	Maximum annuel, € HT
Lot 1 : Protection des mains	300	5 000	50	1 100	50	500	150	1 500	250	2 700	150	1 800	950	12 600
Lot 2 : Protection des pieds dédiés aux métiers du soin	200	4 500	-	900	NA	NA	NA	NA	1 500	14 000	200	1 900	1 900	21 300
Lot 3 : Protection des pieds dédiés aux métiers techniques	500	14 000	50	900	50	1 000	300	3 000	50	1 000	-	700	950	20 600
Lot 4 : Protection du corps	300	13 000	150	5 000	50	1 400	300	7 500	200	4 500	100	1 900	1 100	33 300
Lot 5 : Protection du corps "vêtements spécifiques bûcherons"	150	1 700	-	700	NA	NA	-	600	-	500	NA	NA	150	3 500
Lot 6 : Protection de la tête	300	2 500	-	800	-	200	100	900	-	500	-	100	400	5 000
Lot 7 : PICB moulées	150	6 500	NA	NA	-	500	-	1 300	-	350	NA	NA	150	8 650
Lot 8 : Equipements de protections liés aux risques épidémiques	-	500	NA	NA	NA	NA	-	500	50	6 000	50	600	100	7 600
<b>TOTAL</b>	<b>1 900</b>	<b>47 700</b>	<b>250</b>	<b>9 400</b>	<b>150</b>	<b>3 600</b>	<b>850</b>	<b>15 300</b>	<b>2 050</b>	<b>29 550</b>	<b>500</b>	<b>7 000</b>	<b>5 700</b>	<b>112 550</b>

montant maximum global sur 4 ans 450 200

Les huit lots seront conclus à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 au plus tôt ou à compter de leur notification jusqu'au 31 juillet 2026, renouvelable trois fois par période d'un an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7, L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé,

Vu le rapport,

Monsieur le Président du CCAS demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- décider d'adhérer au groupement de commandes dont les membres sont la Communauté de communes du Pays des Herbiers, les communes des Herbiers, de Mouchamps, de Saint Paul en Pareds, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune des Herbiers et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers, pour la fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail,
- de désigner la Communauté de Communes du Pays des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de décider que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,
- d'élire pour la représenter au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes:
  - o Membre Titulaire : Jean-Marie GRIMAUD
  - o Membre suppléant : Marie Christine PLISSONNEAU
- l'autoriser ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- l'autoriser ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres du groupement et toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 07/04/25

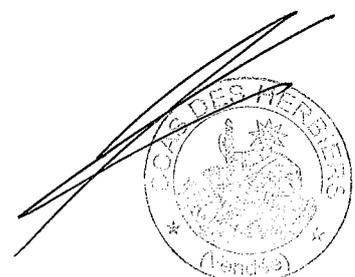
Publié électroniquement le : 08/04/25

Pour copie conforme,

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.



**Christophe HOGARD,**  
Président du CCAS.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

---

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD,

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST,  
Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU,  
Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU,  
Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 13

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

### N°07 : RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2024 (Rapporteur : Christophe HOGARD)

Monsieur le Président du CCAS présente aux membres du Conseil d'administration le compte de gestion dressé par le Receveur municipal.

Considérant que les montants des mandats et titres à recouvrer, indiqués dans le compte de gestion du Receveur Municipal sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative,

Vu la bonne gestion du Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024, par le Receveur municipal n'appelle ni observations, ni réserves du Conseil d'administration du CCAS,

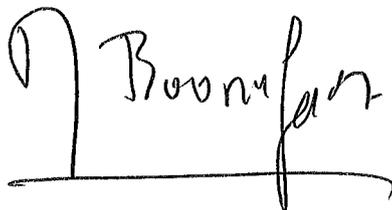
Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'administration du CCAS de bien vouloir adopter le compte de gestion de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

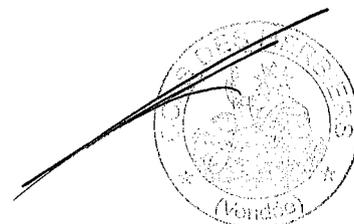
Transmis en Préfecture le : 07/04/25  
Publié électroniquement le : 08/04/25

Pour copie conforme,

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.

Handwritten signature of Marietta Boonefaes in black ink, featuring a large initial 'M' and the name 'Boonefaes' written in a cursive style.

**Christophe HOGARD,**  
Président du CCAS.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du CCAS, Magali LOISEAU.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST,  
Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU,  
Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU,  
Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 12

Nombre administrateurs votants : 12

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

### N°08 : RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU : APPROBATION DE L'ERRD (ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES) - EXERCICE 2024 (Rapporteur : Christophe HOGARD)

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le cadre budgétaire a changé. Des dispositions particulières s'appliquent aux établissements publics autonomes ainsi qu'aux ESMS (Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux) rattachés à une collectivité territoriale ou un CCAS/CIAS. Pour ces catégories, il convient de se référer à l'instruction interministérielle n°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/2016/412 du 28 décembre 2016.

Vu la délibération n°04 du 11 avril 2024 portant sur l'approbation de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) 2024,

Vu l'arrêté 2024 PSF-DAPAPH/SO2A N°75 du Conseil départemental en date du 27 février 2024,

Vu la décision tarifaire n°3154 du 10 juin 2024 de l'ARS portant fixation du forfait global de soins pour 2024,

Vu la délibération n°01 du 9 juillet 2024, concernant l'approbation de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2024 (modifie et remplace la délibération N°04 du 11 avril 2024),

Après avoir pris connaissance de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (E.R.R.D.),

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du CCAS se retire de la salle au moment du vote de l'E.R.R.D,

En son absence, la séance se poursuit sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS qui propose aux membres du Conseil d'administration de valider l'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses 2024(ERRD) ci-dessous :

Exercice 2024		Section de Fonctionnement	
		Total Général	
		Dépenses	Recettes
Réalisé		14 461 997,97 €	14 784 034,70 €
Résultat	Déficit		
	Excédent	322 036,73 €	
Résultat antérieur incorporé au BP 2023	Déficit		
	Excédent 2023	351 056,94 €	
Résultat de clôture	Déficit		
	Excédent	673 093,67 €	

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 07/04/25  
 Publié électroniquement le : 08/04/25

Pour copie conforme,

**Marietta BOONEFAES,**  
 Secrétaire de séance.

**Magali LOISEAU,**  
 Vice-Présidente du CCAS.

*Marietta Boonefaes*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2025**

---

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD,

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST,  
Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU,  
Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU,  
Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 13

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

**N°09 : RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024** (Rapporteur : Christophe HOGARD)

Suite à l'approbation du compte de gestion et de l'ERRD de l'exercice 2024, Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du CCAS, de délibérer sur l'affectation des résultats 2024.

Le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), ayant été signé le 29 décembre 2023 pour la période 2024 à 2029, l'affectation est réalisée globalement et se présente comme suit :

**I - SECTION D'EXPLOITATION**

Délibération votée en 2025 portant sur  
**l'affectation des résultats de 2024**

Les résultats à affecter se présentent comme suit :		Compte de résultat prévisionnel : TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2024		14 461 997,97 €
Total des titres émis en 2024		14 784 034,70 €
Résultat de l'exercice 2024	Excédent	<b>322 036,73 €</b>
	Déficit	0,00 €
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2024	Excédent	351 056,94 €
	Déficit (-)	0,00 €
<b>Résultat au 31/12/2024 à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>673 093,67 €</b>
	<b>Déficit</b>	<b>0,00 €</b>

**AFFECTATION :**

L'affectation de l' <u>excédent</u> est la suivante :	HÉBERGEMENT DÉPENDANCE ET SOINS Affectation globale : TOTAL GÉNÉRAL
en priorité à l'apurement des déficits antérieurs sur 2025 (N+1) (compte 119)	0,00 €
en investissement sur 2025 (N+1) (compte 10682)	0,00 €
en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2025 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110	0,00 €
en réserve de compensation sur 2025 (N+1) (compte 10686)	0,00 €
en réserve de trésorerie sur 2025 (N+1) (compte 10685)	0,00 €
en report à nouveau excédentaire 2025 (N+1) (compte 110)	673 093,67 €
<b>Total affecté</b>	<b>673 093,67 €</b>

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 07/04/25

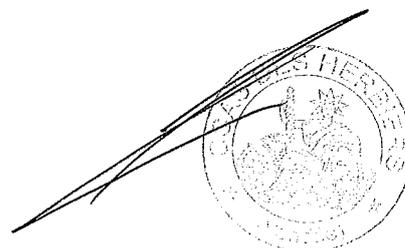
Publié électroniquement le : 08/04/25

Pour copie conforme,

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.



**Christophe HOGARD,**  
Président du CCAS.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD,

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST,  
Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 13

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

## N°10 : RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU : APPROBATION DE L'EPRD (ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES) - EXERCICE 2025 (Rapporteur : Christophe HOGARD)

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2017, le cadre budgétaire a changé. Des dispositions particulières s'appliquent, aux établissements publics autonomes ainsi qu'aux ESMS rattachés à une collectivité territoriale ou un CCAS/CIAS. Pour ces catégories, il convient de se référer à l'instruction interministérielle n°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/2016/412 du 28 décembre 2016.

Vu la délibération n°05 du 07 décembre 2023, relative à la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM),

Vu la signature du CPOM le 29 décembre 2023 pour la période 2024 à 2029,

Après avoir pris connaissance de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.),

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir valider, le budget 2025 présenté sous forme d'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.) ci-dessous :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- dépenses : 14 880 569.83 euros

- recettes : 14 849 430.62 euros

Soit par section tarifaire :

	CHARGES	PRODUITS
HEBERGEMENT	6 713 330.55 €	6 433 263 58 €
DEPENDANCE	2 335 270.48 €	2 173 086.04 €
SOIN	5 831 968.80 €	6 243 081.00 €
TOTAL	14 880 569.83 €	14 849 430.62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- dépenses prévisionnelles : 239 486.00 euros  
- recettes prévisionnelles : 69 000.00 euros

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 07/04/25

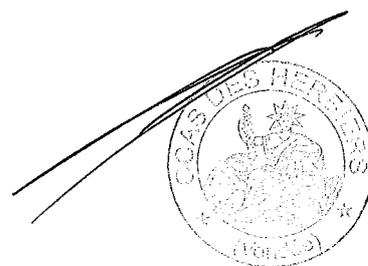
Publié électroniquement le : 08/04/25

Pour copie conforme,

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.



**Christophe HOGARD,**  
Président du CCAS.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST,  
Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU,  
Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU,  
Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 13

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

## **N°11 : CESSION D'UNE SECHEUSE REPASSEUSE (CALANDRE)** (Rapporteur : Annick MENANTEAU)

Monsieur le Président du CCAS informe les membres du Conseil d'administration que la sècheuse repasseuse utilisée jusqu'alors par le personnel de la lingerie n'est plus adaptée aux besoins du service.

Ce matériel avait été acheté d'occasion en 2019 et amorti sur 4 ans.

Par conséquent, Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du conseil d'administration de bien vouloir :

- accepter la cession de la calandre pour un montant de 1 500 €.
- autoriser la sortie de la calandre de l'inventaire.
- l'autoriser ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

La recette sera imputée au budget investissement de la Résidence de la Fontaine du Jeu.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

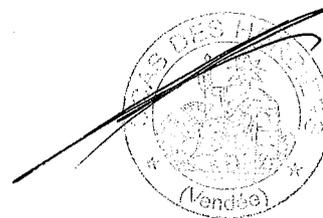
Transmis en Préfecture le : 07/04/25  
Publié électroniquement le : 08/04/25

Pour copie conforme,

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.



**Christophe HOGARD,**  
Président du CCAS.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

---

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoît DUGAST,  
Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU,  
Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU,  
Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16  
Nombre administrateurs présents : 13  
Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

### N°12 : RESIDENCE AUTONOMIE « LE SQUARE DES CHENES » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2024 (Rapporteur : Marietta BOONEFAES)

Monsieur le Président du CCAS présente aux membres du Conseil d'administration le compte de gestion de la Résidence autonomie dressé par le Receveur municipal.

Considérant que les montants des mandats et des titres à recouvrer indiqués dans le compte de gestion du Receveur municipal sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative,

Considérant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur municipal n'appelle ni observations, ni réserves du Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-12,

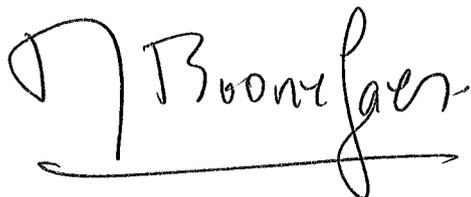
Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir approuver le compte de gestion de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

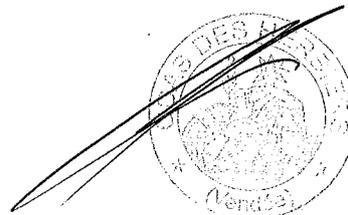
Transmis en Préfecture le : 08/04/28  
Publié électroniquement le : 08/04/28

Pour copie conforme,

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.



**Christophe HOGARD,**  
Président du CCAS.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du CCAS, Magali LOISEAU.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST,  
Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU,  
Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU,  
Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16  
Nombre administrateurs présents : 12  
Nombre administrateurs votants : 12

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

**N°13 : RESIDENCE AUTONOMIE « LE SQUARE DES CHENES » : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024** (Rapporteur : Marietta BOONEFAES)

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de valider le compte administratif 2024 pour la résidence autonomie « le Square des Chênes » ci-dessous en conformité avec le compte de gestion du Receveur Municipal.

*En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retirera de la salle au moment du vote du compte administratif. La séance se poursuivra ; le Conseil d'Administration élira son Président.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12, L. 2121-14 et L.2121-31,

Vu la note de présentation annexée à la présente délibération,

Après avoir pris connaissance du compte administratif, Monsieur le Président du CCAS se retire de la salle au moment du vote,

En son absence, la séance se poursuit sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS qui propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver le compte administratif 2024 comme suit :

**BALANCE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Budget principal CCAS Résultats	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total des sections	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget Principal :</b>						
Prévu	31 815,00	31 815,00	11 967,06	11 967,06	43 782,06	43 782,06
Réalisé	25 931,88	29 435,10	2 281,58	10 994,63	28 213,46	40 429,73
<b>Résultats</b>	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>	<b>Déficit</b>	<b>Excédent</b>
Résultats de l'exercice	0,00	3 503,22	0,00	8 713,05	0,00	12 216,27
Résultats constatés au CA 2023	0,00	2 457,00		349,61		2 806,61
Résultat de clôture 2024	0,00	5 960,22		9 062,66	0,00	15 022,88

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

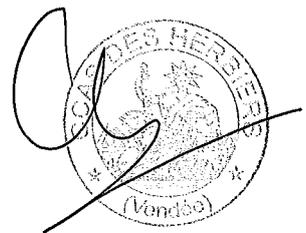
Transmis en Préfecture le : 08/04/25  
Publié électroniquement le : 08/04/25

Pour copie conforme,

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.

**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

  
\_\_\_\_\_



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

---

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST,  
Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU,  
Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU,  
Anita ROIRAND.

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 13

Nombre administrateurs votants : 13

**Secrétaire de séance** : Marietta BOONEFAES

**N°14 : RESIDENCE AUTONOMIE « LE SQUARE DES CHENES » : PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS  
– EXERCICE 2024 (Rapporteur : Jean-Marie GRIMAUD)**

Suite à l'approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2024, Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir déterminer les résultats à affecter au budget primitif de la Résidence autonomie « Le Square des Chênes » de l'exercice 2025 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

**I - SECTION D'EXPLOITATION** Délibération votée en 2025 portant sur la  
**Proposition d'affectation des résultats de 2024**

Les résultats à affecter se présentent comme suit :		HÉBERGEMENT /DEPENDANCE	TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2024		25 931,88	25 931,88
Total des titres émis en 2024		29 435,10	29 435,10
Résultat de l'exercice 2024	Excédent	3 503,22	3 503,22
	Déficit	0,00	
Résultat 2023 (N-1) incorporé au budget 2024	Excédent	2 457,00	2 457,00
	Déficit (-)	0,00	
Résultat 2022 (N-2) incorporé au budget 2024	Excédent	0,00	0,00
	Déficit (-)	0,00	
Résultat 2021 (N-3) incorporé au budget 2024	Excédent		0,00
	Déficit (-)		
Résultat au 31/12/2024 à affecter	Excédent	5 960,22	5 960,22
	Déficit	0,00	

**AFFECTATION :**

L'affectation de l' <u>excédent</u> est la suivante :		HÉBERGEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
en investissement sur 2025 (N+1) (compte 10682) TITRE		2 500,00	2 500,00
en investissement sur 2025 (N+1), en cas de + value nette de cession (compte 1064) TITRE			0,00
en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2025 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110			0,00
en réserve de compensation déficits sur 2025 (N+1) (compte 10686)		3 460,22	3 460,22
en réserve de trésorerie sur 2025 (N+1) (compte 10685)			0,00
à la réduction des charges d'exploitation de 2025 (N+1) (compte 110)			0,00
à la réduction des charges d'exploitation de 2026 (N+2) (compte 110)			0,00
au financement de mesures d'exploitation non reconductibles n'accroissant pas les charges d'exploitation de 2025 (N+1) (compte 111)			0,00
<b>Total affecté</b>		<b>5 960,22</b>	<b>5 960,22</b>

L'affectation du <u>déficit</u> est la suivante :		HÉBERGEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
par reprise sur la réserve de compensation en 2025 (N+1) (compte 10686)			0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2025 (N+1) (compte 119)			0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2026 (N+2) (compte 119)			0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2027 (N+3) (compte 119)			0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2028 (N+4) (compte 119)			0,00
<b>Total affecté</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

	Produits de l'exercice 2024	10 994,63
	Charges de l'exercice 2024	2 281,58
	Excédent ou déficit(-) antérieur cumulé 2023	349,61
	<b>SOLDE (Excédent)</b>	<b>9 062,66</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2311-5,

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir affecter les résultats de l'exercice 2024 de la Résidence autonomie « Le Square des Chênes » comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

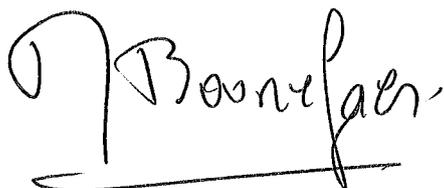
Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 08/04/25

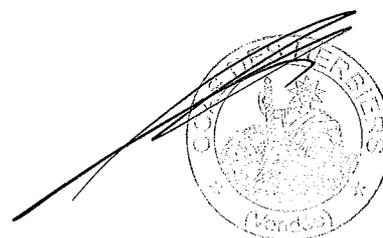
Publié électroniquement le : 08/04/25

Pour copie conforme,

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.



**Christophe HOGARD,**  
Président du CCAS.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>er</sup> AVRIL 2025

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST,  
Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU,  
Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU,  
Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 13

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

**N°15 : RESIDENCE AUTONOMIE « LE SQUARE DES CHENES » : BUDGET PRIMITIF 2025** (Rapporteur : Laurence MARTINEAU)

Monsieur le Président du CCAS expose aux membres du Conseil d'administration la proposition de budget primitif 2025, pour la Résidence autonomie « Le Square des Chênes », qui se compose comme suit :

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 30 200.00 euros
- Recettes : 30 200.00 euros

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 17 499.07 euros
- Recettes : 17 499.07 euros

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé le 27 février 2025,

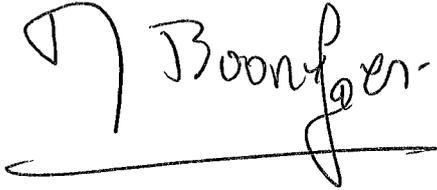
Vu la note de présentation annexée à la présente délibération,

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir adopter le budget primitif 2025 de la résidence autonomie « Le Square des Chênes » tel que présenté en annexe.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 08/04/25  
Publié électroniquement le : 08/04/25

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

**Christophe HOGARD,**  
Président du CCAS.

